

Groupe communiste – Michel LUCAS (Couëron)

Point 23 – Rapport 2010 relatif à l'accessibilité de la chaîne des déplacements et à l'emploi des personnes handicapées et à mobilité réduite.

Monsieur le président, chers collègues,

Ce rapport nous éclaire sur les actions réalisées par Nantes Métropole pour garantir **l'accès de tous à tout, et l'égalité de traitement**. Les élus communistes partagent cette détermination à répondre aux préoccupations des personnes handicapées.

En effet, si la loi de 2005 a suscité tant d'espoirs c'est qu'elle répondait à des besoins et s'attaquait à l'égalité des droits mais surtout à l'égalité des chances. Les engagements qu'elle porte doit donc être effectifs.

Nous apprécions donc l'adoption des Plans de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics (PAVE) dans les 24 communes, la mise en accessibilité des cheminements prioritaires dans chacune de nos communes, l'accessibilité des transports en commun et du patrimoine de Nantes Métropole, l'offre de logements adaptés et d'emplois et de formation à Nantes Métropole.

Nous restons cependant attentifs à l'inquiétude et au pessimisme formulées par les associations, à l'occasion de la tenue de la deuxième conférence nationale du handicap de ce début juin. Elles pointaient un taux de chômage chez ces personnes, deux fois plus important que l'ensemble de la population. Elles exprimaient leur désarroi quant à la scolarisation des enfants handicapés sans assistantes scolaires, et au manque d'instituts spécialisés pour ceux qui ne peuvent aller en classe en milieu ordinaire. Certes, la responsabilité de l'Etat est entière dans ces inquiétudes et il ne saurait être question de se substituer une fois de plus à cette solidarité nationale. Mais, il nous apparaît indispensable de sensibiliser l'ensemble des acteurs pour construire les meilleures réponses d'accessibilité bien sûr, mais aussi conformément à la loi l'embauche des personnes handicapées sur tout le territoire, l'ensemble des secteurs économiques, à commencer par les collectivités qui éviterait d'avoir à payer de lourdes pénalités aux frais des contribuables.

Je vous remercie de votre attention.